

Veillez noter que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de sa séance qui aura lieu le lundi 3 avril 2017.

PROCÈS-VERBAL de la 361e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 20 mars 2017, à 20 h 03, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, Mme Céline Brindamour, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

SONT ABSENTS : Les conseillers M. Pierre Potvin, M. Gilles Bérubé et M. Bernard Gauthier.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2017-140

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la 361e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 20 mars 2017, à 20 h 03, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout des sujets suivants à la rubrique *Questions diverses*:

1. Résolution du conseil appuyant la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches concernant la mobilisation régionale pour l'accessibilité à Internet haute vitesse pour tous.
2. Résolution du conseil appuyant la Ville de Malartic dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que la mine Canadian Malartic obtienne les autorisations requises à la mise en oeuvre de son *Projet Extension Malartic*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-141

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le procès-verbal de la 360e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or tenue le lundi 6 mars 2017, à 20 h 05, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION
Règlement 2016-42.

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2016-42 amendant le règlement 2008-29 concernant le site patrimonial classé du Village-minier-de-Bourlamaque, dans le but de modifier diverses dispositions.

COMMENTAIRE

Explications sur le projet de règlement 2017-10 et consultation des personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Explications par le maire sur le projet de règlement 2017-10 et consultation des personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement 2017-10 abroge les premier et second projets de règlement 2016-39 et vise à amender les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le règlement 2014-13 adoptant le plan d'urbanisme, dans le but d'abroger la zone 600-Ha, de modifier les limites des zones 359-P, 601-P, 603-Rec et 657-Ia, de créer les nouvelles zones 394-Ha, 395-Rec, 396-Ha, 397-Rec, 398-Ha, 399-Rec et 600-Hc et d'établir les classes d'usages qui seront autorisées dans ces nouvelles zones ainsi que les normes d'implantation qui leur seront applicables.

L'objet de ce règlement consiste à modifier le zonage actuel du secteur situé approximativement au nord de la rue Turgeon, entre le lac Blouin et le lac Stabell, afin d'y concrétiser le potentiel de développement résidentiel, en créant des zones d'habitation de type unifamiliale isolée, jumelée et bifamiliale, ainsi que des parcs.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8e jour suivant la date de publication de l'avis public;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à recevoir l'approbation des personnes habiles à voter.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

RÉSOLUTION 2017-142

Adoption du premier projet de règlement 2017-11.

QUE le premier projet de règlement 2017-11, amendant le règlement 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 605-Cb les classes d'usages 205 - *Industrie de la farine et de céréales de table préparées*, 207 - *Industrie de produits de boulangerie, du pain et de pâtisseries* et 208 - *Industrie d'autres produits alimentaires*, spécifiées dans la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, édition 2012, soit et est adopté tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-143

Adoption du premier projet de règlement 2017-12.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le premier projet de règlement 2017-12, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 894-la les classes d'usages 482 – *Transport et la distribution d'énergie*, 553 – *Station-service*, 4811 – *Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse)* et 5813 – *Restaurant et établissement avec service restreint*, spécifiées dans la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, édition 2012, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-144

Autorisation de signature d'un contrat avec le ministère des Transports concernant l'entretien estival des intersections giratoires, de l'intersection de la route 117 et de la 3e Avenue Ouest, ainsi que dans les zones urbaines des secteurs Sullivan et Louvicourt.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la greffière soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat no 850914357 à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant la réalisation par la Ville de divers travaux d'entretien estival aux intersections giratoires, à l'intersection de la route 117 et de la 3e Avenue Ouest, ainsi que dans les zones urbaines des secteurs Sullivan et Louvicourt, pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2017, avec clause de renouvellement pour deux années subséquentes, pour un montant forfaitaire de 38 378,48 \$ excluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-145

Autorisation de signature d'une entente de gestion avec le Marché public de la Vallée-de-l'Or concernant l'immeuble situé au 1300, 8e Rue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de gestion à intervenir avec le Marché public de la Vallée-de-l'Or concernant l'immeuble situé au 1300, 8e Rue.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-146

Autorisation de signature d'un acte de cession à titre gratuit par le Marché public de la Vallée-de-l'Or en faveur de la Ville du bâtiment érigé sur le lot 2 501 412, C.Q. (parc Pierret).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession à titre gratuit par le Marché public de la Vallée-de-l'Or en faveur de la Ville du bâtiment érigé sur le lot 2 501 412 du cadastre du Québec (parc Pierret), situé au 1300 de la 8e Rue.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-147

Ratification de la signature d'une entente de commandite et de visibilité avec Promutuel Assurance Boréale, concernant la place publique.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE la signature par le maire M. Pierre Corbeil d'une entente de commandite et de visibilité intervenue entre Promutuel Assurance Boréale, le Marché public de la Vallée-de-l'Or et la Ville de Val-d'Or concernant la place publique soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-148

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de Groupe minier Cmac-Thyssen inc. du lot 2 298 950, C.Q., situé au 1020, rue Léo-Fournier.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de Groupe minier Cmac-Thyssen inc. du lot 2 298 950 du cadastre du Québec, sans bâtisse, situé au 1020 de la rue Léo-Fournier, sans garantie de qualité, pour le prix de 291 500 \$ excluant les taxes applicables.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport des dépenses des membres du conseil et de leurs accompagnateurs à des fins de représentation pour l'année 2016.

Un rapport portant sur les dépenses réalisées en 2016 par le maire M. Pierre Corbeil ainsi que les maires suppléants M. Gilles Bérubé et Mme Sylvie Hébert, des autres membres du conseil et de leurs accompagnateurs aux fins de représentation de la Ville à divers événements et activités est déposé. Ces dépenses totalisent 18 788,30 \$.

RÉSOLUTION 2017-149

Demande au MERN de céder gratuitement à la Ville un terrain d'une superficie de 1 500 mètres carrés afin de construire une rue publique à l'entrée est de la Ville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le conseil de ville demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de céder gratuitement à la Ville, à des fins d'utilité publique, un terrain mesurant approximativement 25 mètres d'est en ouest et 60 mètres du nord au sud, situé à l'ouest du lot 5 122 421 et au sud du lot 5 122 578 du cadastre du Québec, dans le but d'y construire une rue publique, tel que le tout est représenté sur le plan ci-annexé, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la greffière soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins de la présente demande.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE les mandats des commissaires aux sièges nos 2 et 4 au sein du comité consultatif de toponymie viennent à terme le 20 mars 2017;

ATTENDU QUE les commissaires actuels, Mmes Lorraine Morissette et Denise Dumont, ont exprimé leur désir que leur mandat soit reconduit;

ATTENDU QUE, conformément au règlement 2015-42, la durée de ces nouveaux mandats sera de deux ans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les mandats de Mmes Lorraine Morissette et Denise Dumont à titre de commissaire du Comité consultatif de toponymie soient et sont renouvelés à compter de ce jour pour une période de deux ans, soit jusqu'au 20 mars 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-151

Renouvellement des mandats de Lorraine Morissette et Denise Dumont à titre de commissaire du comité consultatif de toponymie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE Mme Sonia Langlois, agente de sécurité de l'Agence Garda, soit et est nommée à titre de préposée au stationnement pour le compte de la Ville de Val-d'Or sur le terrain du Centre hospitalier de Val-d'Or, et ce, rétroactivement au 11 mars 2017.

QUE Mme Sonia Langlois soit et est autorisée à émettre des constats d'infraction en vertu du règlement municipal 2012-25 relatif au stationnement à compter de la date précédemment mentionnée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-152

Délégation du régisseur des arénas à la session de perfectionnement de l'AQAIRS, à Victoriaville, du 28 au 31 mai 2017.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE M. Steve Toulouse, régisseur des arénas, soit et est délégué à la 40e session de perfectionnement de l'Association québécoise des arénas et des infrastructures récréatives et sportives inc. (AQAIRS), laquelle aura lieu à Victoriaville du 28 au 31 mai 2017.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE M. Geoffroy Roussy Villeneuve a été nommé au poste de préposé à l'entretien des équipements au Service des achats en vertu de la résolution 2017-73 du conseil de ville;

ATTENDU QU'à la suite d'une évaluation de son dossier, il a été constaté que le salaire lui ayant été attribué doit être corrigé;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la résolution 2017-73, nommant M. Geoffroy Roussy Villeneuve au poste de préposé à l'entretien des équipements au Service des achats à compter du 7 février 2017 soit et est amendée en lui attribuant le salaire correspondant au 5e échelon de l'échelle salariale applicable à ce poste.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-154

Approbation de plans et devis du projet de lotissement *Domaine des Deux-Lacs*, préparés par Norinfra inc. pour le compte de 9327-7267 Québec inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE les plans et devis ci-dessous énumérés, tous relatifs au projet de lotissement *Domaine des Deux-Lacs*, préparés par Norinfra inc. pour le compte de 9327-7267 Québec inc. et révisés en date du 17 mars 2017, requis à la réalisation des travaux d'infrastructures, soient et sont approuvés tels que soumis:

PLAN NO	DESCRIPTION
16-0106 00 2 lac.devis	Devis technique <i>Domaine des Deux-Lacs</i>
16-0106-gen-1001_B	Liste des plans
16-0106-civ-1103_B	Vue d'ensemble - Secteur sud
16-0106-civ-1201-B	Rue A – Plan et profil
16-0106-civ-1202_B	Rue A – Plan et profil
16-0106-civ-1203_B	Rue A – Plan et profil
16-0106-civ-1204_B	Rue B – Plan et profil
16-0106-civ-1210_B	Rue F – Plan et profil
16-0106-civ-1211_B	Rue G – Plan et profil
16-0106-civ-1212_B	Chemin du Lac Blouin – Plan et profil
16-0106-civ-1301_B	Coupe-type - Voirie 1
16-0106-civ-1302_B	Coupe-type - Voirie 2
16-0106-civ-1401_B	Détails de construction - Réseau d'aqueduc
16-0106-civ-1402_B	Détails de construction - Réseaux sanitaire et pluvial

PLAN NO	DESCRIPTION
16-0106-civ-1403_B	Détails de construction 1
16-0106-civ-1404_B	Détails de construction 2 - Régulateur de débit
16-0106-mec-1301_B	Station de pompage sanitaire ouest
16-0106-mec-1303_B	Station de pompage sanitaire est
16-0106-pluv-1601_B	Bassin de traitement 1 - Vue en plan et coupes
16-0106-pluv-1602_B	Bassin de traitement 2 – Vue en plan et coupes

QUE M. Martin Drouin, ingénieur de la firme Norinfra inc., soit et est autorisé à soumettre ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, pour approbation et émission d'un certificat autorisant la réalisation des travaux.

QUE M. Martin Drouin, ingénieur chargé de projet, s'engage à transmettre, dans les soixante jours suivant la date de terminaison des travaux, une attestation de leur conformité à l'autorisation émise par ledit ministère.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-155

Approbation des plans et devis et des documents d'appel d'offres relatifs à la rénovation du bâtiment administratif situé aux 815-835 de la 2e Avenue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE les plans et devis ainsi que les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de rénovation du bâtiment administratif situé aux 815 à 835 de la 2e Avenue, décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2017-18, soient et sont approuvés tels que préparés.

QUE M. Yannick Martin, directeur des achats et gestionnaire du parc de véhicules et des équipements, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins de cet appel d'offres, ainsi qu'à y procéder via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-156

Approbation des documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis de l'aménagement d'une partie de la 3e Avenue, entre la 9e Rue et le boulevard Lamaque.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE les documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis définitifs requis à la réalisation des travaux de construction et d'aménagement d'une partie de la 3e Avenue, entre la 9e Rue et le boulevard Lamaque soient et sont approuvés tels que préparés.

QUE M. Danny Burbridge, ingénieur et directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins de cet appel d'offres, ainsi qu'à y procéder via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-157

Autorisation de tenir un appel d'offres pour la fourniture de services de laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des travaux d'assainissement des eaux usées du secteur Val-Senneville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projet, soit et est autorisé à tenir un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de laboratoire de sols afin d'assurer le contrôle qualitatif des travaux d'assainissement des eaux usées du secteur Val-Senneville (phase 2), et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-158

Autorisation de tenir un appel d'offres pour la fourniture de services de laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des travaux de pavage et de confection de trottoirs et de bordures décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2017-15.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projet, soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de laboratoire de sols afin d'assurer le contrôle qualitatif des travaux de pavage et de confection de trottoirs et de bordures décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2017-15, et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'un plan-projet de lotissement des lots 2 549 992 et 4 512 972 du cadastre du Québec, préparé pour le compte des Lotissements Limoges inc. par M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre, sous le numéro 28 552 de ses minutes, a été soumis au conseil de ville pour approbation;

ATTENDU QUE ce plan-projet de lotissement illustre vingt-quatre nouveaux terrains bordant la rue Ménard, dont dix seront formés à même le lot 2 549 992 et quatorze autres à même le lot 4 512 972 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce plan-projet de lotissement est conforme aux dispositions du règlement de lotissement 2014-10;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, pour les raisons exprimées dans sa résolution 184-2406, en recommande l'approbation;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2017-159

Approbation du plan-projet de lotissement des terrains bordant la rue Ménard.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le plan-projet de lotissement des lots 2 549 992 et 4 512 972 du cadastre du Québec, préparé pour le compte des Lotissements Limoges inc. par M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre, sous le numéro 28 552 de ses minutes, annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et illustrant vingt-quatre terrains bordant la rue Ménard, soit et est approuvé tel que soumis.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette maladie aura des répercussions importantes dans tous les aspects de leur vie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, lutte contre cette maladie sous toutes ses formes, de la plus fréquente à la plus rare;

ATTENDU QUE presque la moitié des cancers peuvent être évités par l'adoption d'un mode de vie sain et de politiques protégeant la population;

ATTENDU QUE le taux de survie a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

ATTENDU QUE c'est par le financement des recherches les plus prometteuses que de tels progrès sont possibles;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui supporte le plus grand nombre de personnes touchées par cette maladie en rendant accessibles aux personnes atteintes et à leurs proches, partout au Québec, une gamme de services et des informations permettant d'améliorer leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le *Mois de la Jonquille*, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes affectées par cette maladie et à lutter contre le cancer sous toutes ses formes;

RÉSOLUTION 2017-160

Proclamation du mois d'avril *Mois de la Jonquille* sur le territoire de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville proclame le mois d'avril *Mois de la Jonquille* sur le territoire de Val-d'Or et encourage la population à soutenir généreusement la Société canadienne du cancer dans cette cause.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-161

Appui au Marché public de la Vallée-de-l'Or dans ses démarches auprès de la MRC afin d'obtenir une subvention pour la conception d'un site Web incluant une boutique en ligne pour ses membres.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le conseil de ville appuie le Marché public de la Vallée-de-l'Or dans ses démarches auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or dans le but d'obtenir une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux projets du milieu rural*, permettant la réalisation de son projet de conception d'un site Web incluant une boutique en ligne pour ses membres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE les gouvernements provincial et fédéral ont mis en place des programmes visant à développer et améliorer le service Internet haute vitesse dans les milieux ruraux ou mal desservis;

ATTENDU QUE l'optimisation de la desserte Internet haute vitesse est un défi de taille pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE l'accessibilité à un service internet rapide et fiable sur l'ensemble du territoire est primordiale pour le développement de la région;

ATTENDU QUE pour être admissible, le fournisseur de service internet doit démontrer clairement que la zone ciblée par le projet proposé n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et soumettre de la documentation concernant le support des collectivités touchées par le projet;

ATTENDU QUE la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue participe à la mise en place d'une stratégie régionale d'appui pour la mise à jour des données sur l'accès à la large bande et sollicite le support de la Ville à cette fin;

RÉSOLUTION 2017-162

Appui à la Conférence des préfets de l'A.-T. dans ses démarches concernant la mobilisation régionale pour l'accessibilité à Internet haute vitesse pour tous.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville de Val-d'Or appuie la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches concernant la mobilisation régionale pour l'accessibilité à Internet haute vitesse pour tous.

QUE la population de Val-d'Or soit invitée à participer au sondage-test en ligne afin de valider les vitesses de connexion actuelles.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a adopté la résolution 2017-03-104 le 14 mars 2017, concernant le *Projet Extension Malartic* de la mine Canadian Malartic;

ATTENDU QUE la population de Malartic est favorable à la mise en oeuvre de ce projet d'extension, dont la réalisation permettra d'augmenter de six ans la durée de vie de la mine actuelle;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic sollicite l'appui du conseil de ville de Val-d'Or afin le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques délivre dans les plus brefs délais les autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet;

RÉSOLUTION 2017-163

Appui à la Ville de Malartic auprès du Gouvernement du Québec afin que la mine Canadian Malartic obtienne les autorisations requises à la mise en oeuvre de son *Projet Extension Malartic*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie la Ville de Malartic dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, M. David Heurtel, afin que la mine Canadian Malartic obtienne dans les plus brefs délais les autorisations requises à la mise en oeuvre de son *Projet Extension Malartic*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

Lettre de Mme Carolyn Bennett, M.D., C.P., ministre des Affaires autochtones et du Nord remerciant le maire et le conseil de ville pour leur accueil lors de sa visite en Abitibi-Témiscamingue les 12 et 13 janvier 2017 et pour leurs échanges concernant l'amélioration des relations avec les Autochtones.

COMMENTAIRE

Période de questions.

Période de questions réservée au public.

En lien avec le règlement 2017-10, qui a fait l'objet d'une consultation publique au cours de la présente séance, M. Fernand Bacon souhaite connaître les raisons qui ont justifié la configuration proposée de la zone 397-Rec, située dans le futur développement *Domaine des Deux-Lacs*.

M. Éric St-Germain lui explique que cette zone a été ainsi délimitée dans le but de relier éventuellement le secteur à la rue projetée (rue Turgeon) compte tenu que l'actuel cadastre de la rue Bacon sera annulé afin de tenir compte du projet de lotissement prévu.

M. Fernand Bacon est satisfait de ces explications.

La conseillère Mme Sylvie Hébert invite la population à participer à la Marche Gabriel-Commanda qui aura lieu le jeudi 23 mars prochain, à compter de 13 h. Le départ aura lieu au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

RÉSOLUTION 2017-164

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 37.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière